

Charte de déontologie

Préambule

La présente charte définit les principes fondamentaux encadrant l'exercice du métier de comportementaliste équin au sein de Sens'Taure.

Elle vise à garantir :

- le respect du bien-être du cheval,
- la sécurité des personnes,
- l'intégrité scientifique des pratiques,
- et le respect du cadre juridique en vigueur.

Tout professionnel s'engageant dans cette charte reconnaît exercer une activité d'analyse et d'accompagnement comportemental, distincte des professions réglementées telles que la médecine vétérinaire et l'enseignement des activités physiques et sportives.

Engagement du professionnel

1 — Bien-être du cheval

Je m'engage à placer le bien-être du cheval au centre de ma pratique.

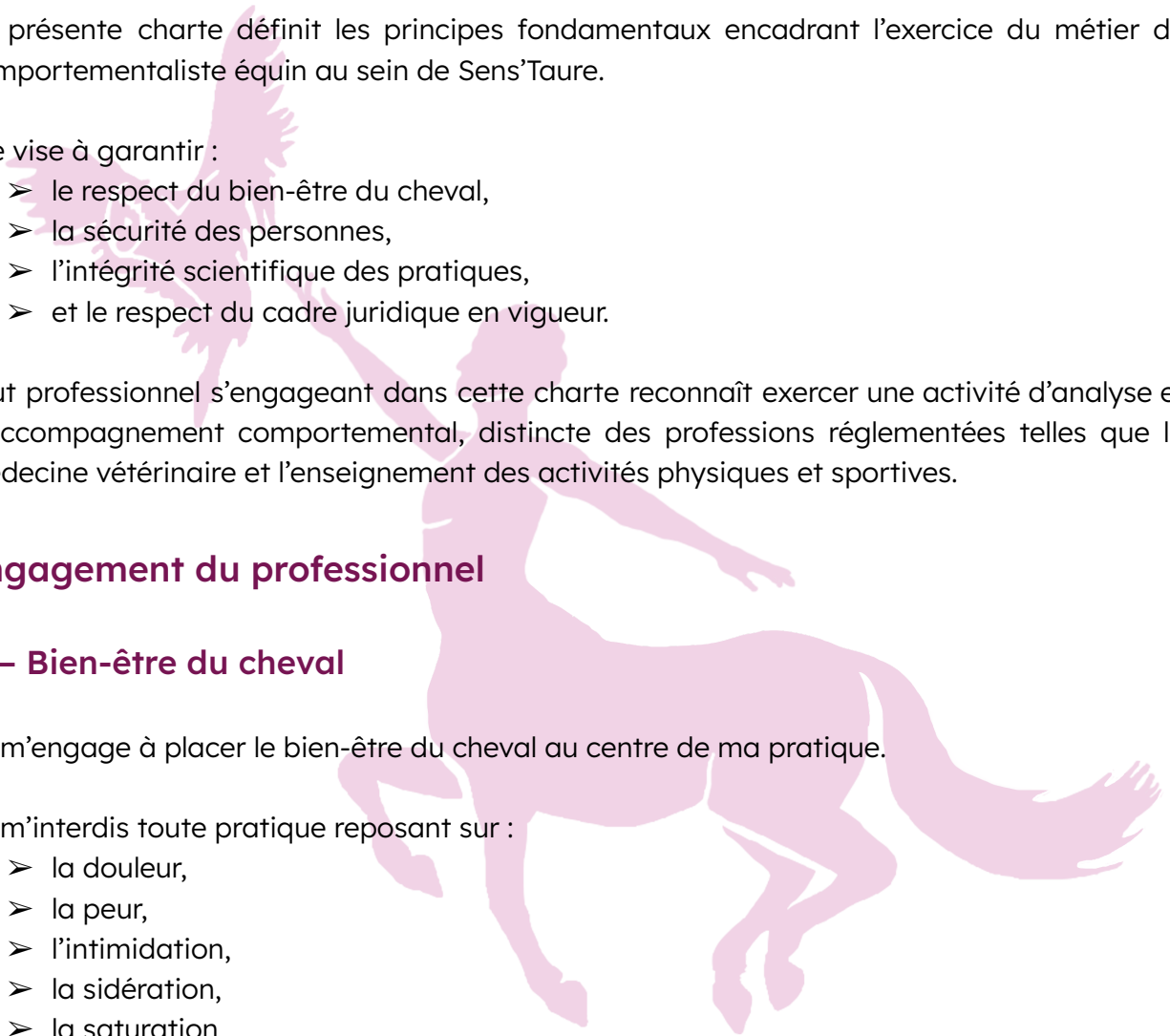
Je m'interdis toute pratique reposant sur :

- la douleur,
- la peur,
- l'intimidation,
- la sidération,
- la saturation,
- ou l'augmentation volontaire d'un inconfort
- comme moyen principal d'obtenir une réponse comportementale.

2 — Intégrité des méthodes

Je m'engage à utiliser des approches compatibles avec les connaissances scientifiques actuelles en éthologie et en apprentissage.

Je m'interdis :



- les pratiques coercitives,
- les démonstrations obtenues au détriment du cheval,
- les méthodes fondées sur des croyances non étayées scientifiquement.

3 — Clarté des interactions

Je m'engage à favoriser des interactions :

- lisibles pour le cheval,
- cohérentes,
- proportionnées,
- et visant à limiter les affects négatifs évitables.

4 — Posture professionnelle

Je m'engage à :

- analyser les comportements sans interprétation abusive,
- distinguer faits, hypothèses et interprétations,
- ne pas attribuer au cheval des intentions humaines simplistes.

5 — Limites professionnelles

Je reconnais que :

- je ne suis pas vétérinaire,
- je ne pose aucun diagnostic médical,
- je ne prescris aucun traitement,
- je n'enseigne pas l'équitation au sens du Code du sport.

Je m'engage à ne pas empiéter sur les champs de compétence des professions réglementées.

6 — Devoir d'orientation

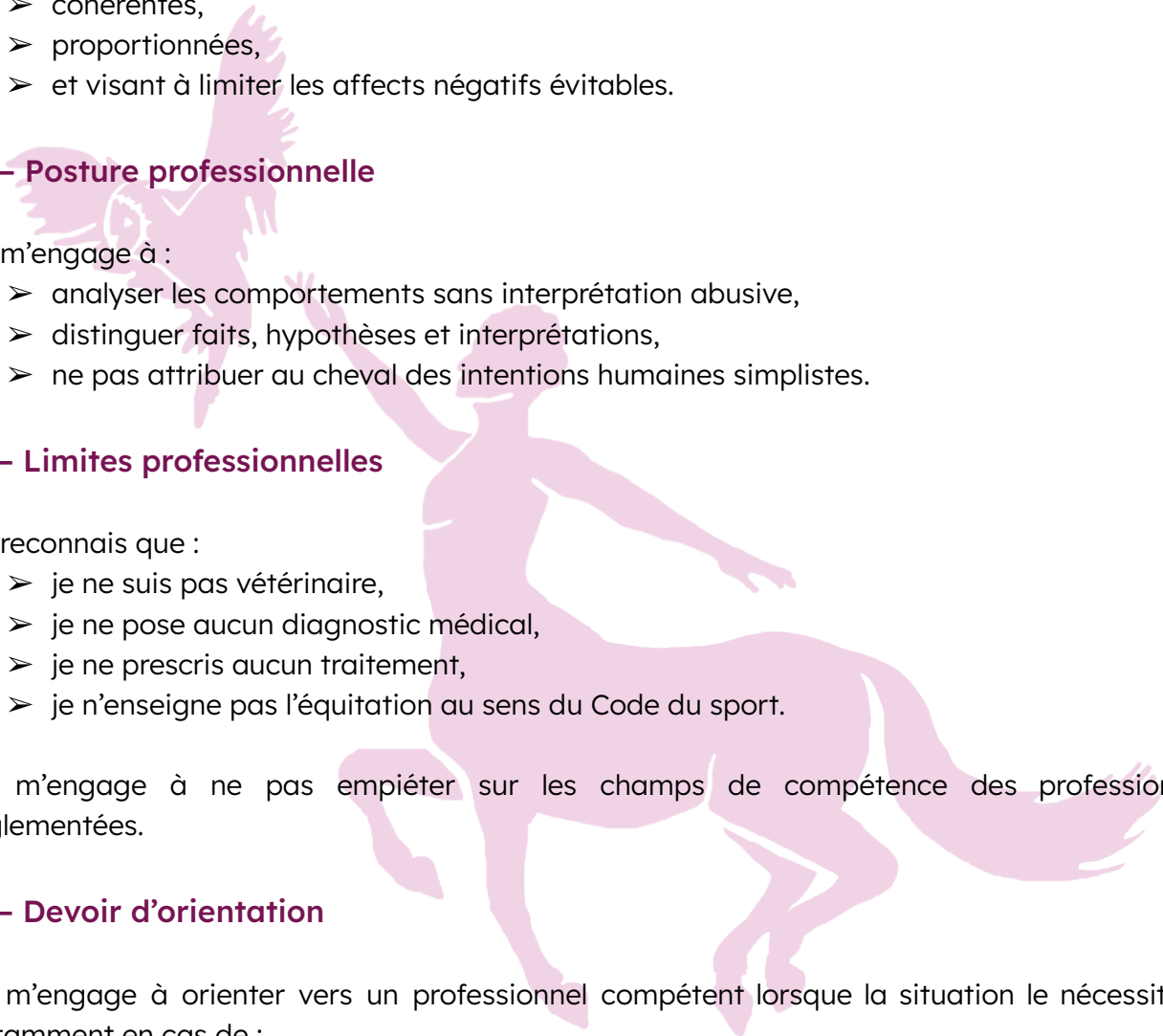
Je m'engage à orienter vers un professionnel compétent lorsque la situation le nécessite, notamment en cas de :

- suspicion de douleur ou de pathologie,
- danger important,
- nécessité d'un encadrement technique spécifique.

7 — Sécurité

Je m'engage à :

- ne pas créer volontairement de situations dangereuses,
- suspendre mon intervention si les conditions de sécurité ne sont pas réunies.



8 — Transparence et honnêteté

Je m'engage à :

- ne pas promettre de résultats garantis,
- communiquer de manière claire et honnête,
- documenter mes interventions.

9 — Formation continue

Je m'engage à maintenir et actualiser mes connaissances en lien avec les avancées scientifiques.

10 — Engagement éthique

Je m'engage à refuser toute intervention impliquant des pratiques contraires au présent code.

Je soussigné.e, <<Nom>> <<Prénom>>, déclare avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter dans le cadre de mon activité professionnelle.

Fait à <<Lieu>>

Le <<Date>>

Signature

<<Signature>>

